



Rapport d'activité

2011-2012



RECEF
*Réseau des compétences
électorales francophones*

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	4
CHAPITRE 1 : LA CRÉATION DU RECEF	5
1.1 LA CRÉATION LÉGALE DU RECEF	5
1.2 L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE.....	6
1.3 LA MISE EN PLACE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	6
1.3.1 <i>La structure administrative</i>	6
1.3.2 <i>Le développement d'un site Internet</i>	7
1.3.3 <i>Une mention spéciale de l'administration publique du Québec</i>	7
CHAPITRE 2 : L'ADMINISTRATION DU RECEF	8
2.1 UN NOMBRE DE MEMBRES EN CROISSANCE.....	8
2.2 UN APPUI FINANCIER DE NOS PARTENAIRES ET UN ENGAGEMENT DES MEMBRES.....	9
2.3 DES SERVICES WEB POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE PARTAGE.....	9
2.3.1 <i>Un forum d'échanges</i>	9
2.3.2 <i>Une bibliothèque virtuelle</i>	10
2.3.3 <i>Une banque d'experts</i>	10
2.4 LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU BUREAU	10
2.4.1 <i>La 1^{re} réunion du Bureau – 14 novembre 2011</i>	11
2.4.2 <i>La 2^e réunion du Bureau – 19 décembre 2011</i>	11
2.4.3 <i>La 3^e réunion du Bureau – 12 mars 2012</i>	12
2.4.4 <i>La 4^e réunion du Bureau – 9 juillet 2012</i>	12
2.4.5 <i>La 5^e réunion du Bureau – 8 octobre 2012</i>	13
CHAPITRE 3 : LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX PROCESSUS ÉLECTORAUX.....	15
3.1 L'ANALYSE DE LA LISTE ÉLECTORALE AU BÉNIN.....	15
3.2 LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉTABLISSEMENT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL, LA CONFECTION DES LISTES ÉLECTORALES ET LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	17
CHAPITRE 4 : LES ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT ET LES PARTENARIATS.....	19
4.1 LES JOURNÉES DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE.....	19
4.1.2 <i>La Charte de partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels</i>	19
4.2 LA CONFÉRENCE BIENNALE DU COMMONWEALTH ELECTORAL NETWORK	20
4.3 LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DES AUTORITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	21
4.4 UNE PUBLICATION DANS LA REVUE <i>GROTIUS INTERNATIONAL</i>	21
4.5 LES AUTRES PARTENARIATS POTENTIELS.....	22
4.5.1 <i>La Chaire de l'UNESCO des droits de la personne et de la démocratie</i>	22
4.5.2 <i>L'École de formation électorale en Afrique centrale</i>	22
4.5.3 <i>Le Centre international de formation appliquée en démocratie, éthique et gouvernance</i>	23
4.5.4 <i>L'Encyclopédie du savoir électoral ACE</i>	23
CHAPITRE 5 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	24
5.1 LES CHEFS D'ÉTAT DE LA FRANCOPHONIE SALUENT LA CRÉATION DU RECEF	24
5.2 UNE FEUILLE DE ROUTE ET UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RECEF	24
CONCLUSION.....	26

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport d'activité 2011-2012 du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF).

Créé lors d'une Assemblée constitutive qui s'est tenue à Québec, du 22 au 24 août 2011, le RECEF a eu une première année d'existence fructueuse. Il promet un avenir florissant.



En 2011, le RECEF a été légalement constitué, le Secrétariat général a été aménagé au sein du Directeur général des élections du Québec et un site Internet a été mis en ligne. Ce site Internet permet notamment aux membres de participer à un forum de discussion, de consulter une bibliothèque virtuelle et de déposer sa candidature à titre d'expert électoral du RECEF.

Dès 2012, des experts du RECEF ont réalisé trois missions d'évaluation de la Liste électorale permanente et informatisée du Bénin sous le financement de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). De plus, à la suite des *Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie* qui se sont tenues à Paris, les 13 et 14 mars 2012, un groupe de travail portant sur l'élaboration des registres de l'état civil, la confection des listes électorales et la protection des données personnelles a été mis sur pied.

Malgré sa jeune existence, le RECEF a entrepris des démarches auprès de partenaires internationaux et de différents pays de la Francophonie, afin de développer des partenariats qui seront profitables aux membres du réseau.

Le nombre de membres du RECEF est en augmentation et les perspectives de développements sont nombreuses et porteuses d'espoir pour la consolidation des processus électoraux dans l'espace francophone.

Général Siaka Sangaré
Délégué général aux Élections du Mali
et président du Réseau des compétences électorales francophones

CHAPITRE 1 : LA CRÉATION DU RECEF

Le rapport d'activité 2011-2012 du RECEF couvre la période du 24 août 2011 au 5 décembre 2012, soit de l'Assemblée constitutive à Québec à l'Assemblée générale à Libreville.

Le RECEF est un regroupement international d'administrateurs d'élections de l'espace francophone qui favorise la tenue régulière de scrutins libres, fiables et transparents.

Pour atteindre ce but, il s'emploie notamment à :

- soutenir ses membres, contribuer à leur professionnalisation et à leur développement, et à les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes;
- favoriser le professionnalisme par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques;
- promouvoir la pleine participation des citoyens aux scrutins;
- encourager la recherche relative aux élections;
- établir et approfondir des partenariats avec toute institution ayant des fins compatibles avec celles du RECEF;
- réfléchir aux nouveaux enjeux électoraux et à aider les membres à y faire face.

1.1 La création légale du RECEF

Conformément aux décisions de l'Assemblée constitutive du RECEF qui s'est tenue, à Québec, les 22 et 23 août 2011, le secrétaire général, M. Jacques Drouin, a procédé à la création légale du RECEF auprès du Registraire des entreprises du Québec, à titre d'organisme sans but lucratif.



La première activité du RECEF a été une cérémonie officielle de lancement qui s'est déroulée le 24 août 2011 à l'Assemblée nationale du Québec, sous la présidence de M. Jacques Chagnon.



Par la suite, le secrétaire général a déposé une demande auprès du Registraire des entreprises du Québec qui a délivré des lettres patentes au RECEF, le 29 septembre 2011. C'est à ce moment que le RECEF a été légalement constitué.

Par la suite, afin d'officialiser légalement les décisions qui ont été prises lors de l'Assemblée constitutive, une assemblée des administrateurs provisoires s'est tenue, à Québec, le 8 novembre 2011. Lors de cette assemblée, les administrateurs provisoires ont accepté les lettres patentes. Ils ont renommé les statuts « Règlements généraux » pour se conformer à la législation québécoise. Ils ont fixé les cotisations en conformité avec la décision de l'Assemblée constitutive et, finalement, ils ont admis les premiers membres du RECEF.

Le 14 novembre 2012, une assemblée des membres s'est tenue par conférence téléphonique afin d'élire formellement les membres du Bureau et le président du RECEF, conformément aux décisions de l'Assemblée constitutive. C'est à ce moment que l'ensemble des décisions prises, lors de l'Assemblée constitutive, a reçu une valeur légale.

1.2 L'ouverture d'un compte bancaire

Le 30 novembre 2011, le secrétaire général a ouvert un compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, située dans la ville de Québec. Le Mouvement Desjardins est une institution financière coopérative du Québec. Ce compte, en dollars canadiens, permet de faire des transactions internationales.



1.3 La mise en place du Secrétariat général

1.3.1 La structure administrative

Le siège social et le Secrétariat général du RECEF sont situés dans les bureaux du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), à l'adresse suivante :

Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5
CANADA

Afin de mener à bien les activités du Secrétariat général du RECEF, le secrétaire général a désigné un membre de son personnel pour coordonner les activités du réseau. De plus, il a demandé à l'ensemble de son personnel de fournir son expertise au RECEF, lorsqu'elle est requise. À cet effet, la contribution des employés du DGEQ a été importante dans différents domaines, comme l'administration courante, les communications, l'informatique, les affaires légales et la gestion financière. Le nombre de jours de travail effectué par des employés du DGEQ, pour le soutien des activités du Secrétariat général du

RECEF, est estimé à 150 en 2011 et à 430 en 2012. Cela représente une contribution en ressources humaines estimée à près de 50 000 dollars canadiens en 2011 et à plus de 130 000 dollars canadiens en 2012.

1.3.2 Le développement d'un site Internet

Le site Internet du RECEF a été réalisé grâce à un partenariat entre le DGEQ et le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec. Le site Internet a été mis en ligne le 20 décembre 2012. Il peut être visité à l'adresse suivante : recef.org. Depuis près d'un an, le site du RECEF a été visité par près de 2500 visiteurs, en provenance de 75 pays de tous les continents.



Dès la fin de l'année 2012, une deuxième phase du site Internet sera mise en ligne. Cette deuxième phase comprendra une section privée, accessible seulement aux membres. Cette section privée comprendra un forum de discussion, une bibliothèque virtuelle et l'information relative à la banque d'experts du réseau.

Les dix États ayant le plus consulté le site Internet du RECEF sont, dans l'ordre : le Québec, la France, le Canada, la Belgique, la République démocratique du Congo, les États-Unis, le Sénégal, le Mali, la Moldavie et le Royaume-Uni.



1.3.3 Une mention spéciale de l'administration publique du Québec

Le 14 novembre 2012, le DGEQ a reçu une mention spéciale dans la catégorie « rayonnement international », lors de la Cérémonie de remise des Prix d'excellence de l'administration publique du Québec, pour son rôle dans la création du RECEF.

CHAPITRE 2 : L'ADMINISTRATION DU RECEF

2.1 Un nombre de membres en croissance

Au moment de sa création, lors de l'Assemblée constitutive de Québec, le RECEF comptait onze membres fondateurs.

Les onze membres fondateurs sont :

- Belgique Service Élections du SPF Intérieur;
- Bénin Commission électorale nationale autonome;
- Burkina Faso Commission électorale nationale indépendante;
- Cameroun Élections Cameroun;
- Canada Élections Canada;
- Gabon Commission électorale nationale autonome et permanente;
- Mali Délégation générale des élections;
- Moldavie Commission électorale centrale;
- Québec Directeur général des élections;
- Rwanda Commission électorale nationale;
- Sénégal Direction générale des élections.

Au début de l'année 2012, le secrétaire général a procédé à une campagne d'adhésion auprès des administrations électorales francophones. À la suite de cette campagne, le secrétaire général a reçu cinq demandes d'adhésion. Le 9 juillet 2012, les membres du Bureau ont admis à titre de membres temporaires les cinq administrations électorales suivantes :

- Burundi Commission électorale nationale indépendante;
- France Ministère de l'Intérieur;
- Guinée Commission électorale nationale indépendante;
- Centrafrique Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation;

- République démocratique du Congo Commission électorale nationale indépendante.

2.2 Un appui financier de nos partenaires et un engagement des membres



Le RECEF a été en mesure de réaliser les objectifs qu'il s'était fixés pour sa première année d'existence, grâce à une contribution financière significative de l'OIF et à l'engagement dévoué des membres du Bureau.

Pour l'année 2011-2012, les revenus du RECEF se limitent aux cotisations reçues, pour des revenus de 4 465 dollars canadiens. Après la couverture de quelques frais administratifs, le RECEF détenait 3 981 dollars canadiens, au 31 octobre 2012. Les détails de l'avoir financier du RECEF se trouvent dans les États financiers 2011-2012.

2.3 Des services Web pour le développement d'une culture de partage

Le RECEF a pour principaux objectifs de soutenir ses membres, de contribuer à la professionnalisation et au développement des administrations électorales francophones. Pour ce faire, les Règlements généraux prévoient, notamment, la mise sur pied d'un forum d'échanges, la diffusion de connaissances par l'entremise d'une bibliothèque virtuelle et la constitution d'une banque d'experts à la disposition des membres.

Ces trois services sont en cours de réalisation et ils devraient être complétés avant la fin de l'année 2012 ou au début de l'année 2013. Ils seront mis à la disposition des membres, dans une section sécurisée du site Internet du RECEF.

2.3.1 Un forum d'échanges

Le forum d'échanges permettra de réduire les barrières causées par les distances géographiques et favorisera les échanges d'expertise entre les membres du RECEF. Il permettra également l'éclosion d'un véritable espace de dialogue permanent et d'une constante collaboration.

Le forum d'échanges contiendra également un bottin des membres, avec les coordonnées de chacun. Ce bottin sera un outil important pour créer un esprit de collaboration permanent entre les administrations électorales.

2.3.2 Une bibliothèque virtuelle

La bibliothèque virtuelle deviendra une source de documentation incontournable en matière d'administration électorale de la Francophonie. Elle contiendra des documents de recherche et d'analyse sur différentes problématiques électorales, des législations électorales et des documents relatifs aux administrations électorales.

La bibliothèque virtuelle permettra donc une meilleure circulation du savoir électoral dans l'espace francophone. Elle permettra également de partager les connaissances régionales dans l'ensemble de la francophonie et d'assurer une libre circulation des nombreuses publications, entre les pays du Nord et les pays du Sud.

2.3.3 Une banque d'experts

Le RECEF a reçu à ce jour plus d'une quinzaine de candidatures en provenance de plusieurs administrations électorales membres. Les membres du Bureau ont établi les critères suivants pour l'analyse des candidatures à la banque d'experts :

- détenir une expérience électorale significative;
- avoir occupé des fonctions importantes au sein d'une administration électorale;
- et détenir une expertise électorale de pointe associée aux besoins du RECEF.

En début d'année 2013, les membres du Bureau analyseront l'ensemble des candidatures reçues et constitueront la première mouture de la banque d'experts du réseau.

2.4 Les principales décisions du Bureau

Lors de l'Assemblée constitutive du RECEF, les membres ont élu les administrateurs du réseau. Voici les membres du Bureau qui ont été élus :

- | | | |
|----------------------|-----------------------|----------|
| • Président | Général Siaka Sangaré | Mali |
| • Vice-président | Stéphan De Mul | Belgique |
| • Secrétaire général | Jacques Drouin | Québec |
| • Administrateur | René Aboghe Ella | Gabon |
| • Administrateur | Stefan Uritu | Moldavie |

Il est à noter que le 23 janvier 2012, M. Stéphan De Mul a informé le secrétaire général qu'il avait été détaché au sein du Cabinet ministériel du nouveau gouvernement de la Belgique. M. Régis Trannoy lui a succédé comme représentant de la Belgique. Cependant, comme M. Trannoy n'a pas été élu à titre d'administrateur, il ne peut pas exercer les

fonctions de vice-président du réseau. Ce poste d'administrateur étant vacant depuis le 12 mars 2012, la fonction de vice-président a donc été confiée par intérim au secrétaire général, à cette même date.

Au cours de la période 2011-2012, les membres du Bureau se sont rencontrés à cinq reprises : trois fois par l'entremise de conférences téléphoniques et deux fois lors de déplacements à Paris.

La présente section décrit très brièvement les principales décisions qui ont été prises par le Bureau du RECEF.

2.4.1 La 1^{re} réunion du Bureau – 14 novembre 2011

Cette réunion s'est tenue par conférence téléphonique.

- Les membres désignent de M. Stéphan De Mul comme vice-président du RECEF.
- Les membres adoptent des orientations, en vue de l'élaboration du règlement de régie interne.
- Les membres adoptent la résolution bancaire et désignent les signataires du RECEF.
- Les membres adoptent officiellement le logo du réseau.
- Les membres établissent un plan d'action 2012-2013.
- Les membres transmettent leur orientation au secrétaire général pour la création d'un site Internet et la mise sur pied de la Banque d'experts.

2.4.2 La 2^e réunion du Bureau – 19 décembre 2011

Cette réunion s'est tenue par conférence téléphonique.

- Les membres adoptent le document portant sur la boîte à outils et la banque d'experts et ils demandent au secrétaire général de le publier sur le site Internet.
- Les membres adoptent les règlements internes du réseau qui seront présentés aux membres lors de l'Assemblée générale 2012.
- Les membres élaborent les modalités de la campagne de recrutement de nouveaux membres pour l'année 2012. Ils confient au secrétaire général le mandat de lancer cette campagne de recrutement et de procéder à l'appel de paiement de la cotisation pour l'année 2012 pour les membres fondateurs.

- Le secrétaire général présente le site Internet aux membres du Bureau qui décident d'effectuer la mise en ligne du site Internet et d'en informer les membres.

2.4.3 La 3^e réunion du Bureau – 12 mars 2012

Cette réunion s'est tenue à Paris, à la Délégation générale du Québec.

- Les membres constatent la démission du vice-président, M. Stéphan De Mul, de la Belgique. Toutefois, la Belgique demeure membre du RECEF et son nouveau représentant est M. Régis Trannoy.
- Les membres décident de conserver vacant le siège d'administrateur de M. Stéphane De Mul et de confier de façon intérimaire le poste de vice-président au secrétaire général, M. Jacques Drouin.
- Le président fait un compte-rendu de la mission conjointe du RECEF et de l'OIF au Bénin. Cette mission avait pour objectif d'analyser la Liste électorale permanente et informatisée (LEPI) de ce pays. Cette mission s'est tenue du 31 janvier au 9 février 2012.
- Le secrétaire général fait un compte-rendu de la séance de travail du 17 février avec une consultante du Commonwealth Electoral Network (CEN), en préparation à la Conférence biennale du CEN qui se tiendra à Toronto, les 25 et 26 juin 2012.

2.4.4 La 4^e réunion du Bureau – 9 juillet 2012

Cette réunion s'est tenue par conférence téléphonique.

- Le président présente l'état de la situation politique et électorale au Mali.
- Le président fait un compte-rendu des trois missions conjointes du RECEF et de l'OIF, relativement à l'évaluation de la LEPI du Bénin. Les trois missions se sont déroulées du 31 janvier au 9 février, du 4 au 6 avril et du 15 au 18 avril 2012. Elles avaient respectivement pour objectifs d'évaluer la LEPI, de consolider et de rédiger le rapport et d'en restituer les recommandations.
- Le président fait un compte-rendu des *Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie* qui se sont déroulées, à Paris, les 13 et 14 mars 2012. À cette occasion, il était accompagné du secrétaire général du RECEF.
- Les membres adoptent la Charte de partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels.
- Le secrétaire général informe les membres de la mise sur pied d'un groupe de travail, relativement à l'établissement des registres de l'état civil, à la confection

des listes électorales et à la protection des données personnelles. Il présente aux membres la feuille de route de ce groupe, qui est approuvée par les membres.

- Le secrétaire général réitère sa volonté d'organiser un programme d'imprégnation du système électoral québécois, dans le cadre des élections générales québécoises 2012. Les représentants de l'OIF accueillent cette proposition avec une grande ouverture. Cependant, ils conviennent que l'incertitude de la date des élections québécoises rend la planification plus difficile pour l'OIF.
- Le président informe les membres qu'il a représenté le RECEF, lors de la Conférence biennale du CEN, le 26 juin 2012. À cette occasion, il était accompagné de M. Denis Fontaine, qui représentait le secrétaire général du RECEF.
- Les membres du Bureau admettent à titre de membres temporaires les administrations électorales de la France, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la Guinée et du Burundi. Les membres du Bureau attendent que la nouvelle administration électorale d'Haïti soit en place avant de compléter l'analyse de cette demande. Finalement, l'École de formation électorale en Afrique centrale (EFEAC) a été reconnue comme un partenaire du RECEF.

2.4.5 La 5^e réunion du Bureau – 8 octobre 2012

Cette réunion s'est tenue à Paris, dans les bureaux de l'OIF.

- Le secrétaire général informe les membres que le RECEF a reçu une demande formelle de collaboration avec le Réseau du savoir électoral ACE. Les membres demandent au secrétaire général de discuter des modalités d'une future collaboration avec les représentants d'ACE.
- Les membres acceptent la demande du Centre international de formation appliquée en démocratie, développement, éthique et gouvernance (CIFADDEG) du Cameroun et reconnaissent cet organisme comme un partenaire potentiel du RECEF.
- Le secrétaire général présente les quatorze candidatures d'experts électoraux qu'il a reçues. Les membres discutent des critères d'analyse qui doivent être utilisés pour qu'une demande soit acceptée dans la banque d'experts du réseau. Ils demandent au secrétaire général de procéder à l'élaboration d'une grille d'analyse et de formuler des recommandations sur chacune des demandes. La prise de décision quant à l'admission des candidatures sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Bureau.

- Les membres discutent de la Feuille de route du RECEF 2013-2015 ainsi que du Plan stratégique 2013-2018, deux documents complémentaires qui planifient les actions du RECEF dans les prochaines années. Les membres du Bureau souhaitent, par ailleurs, que ces documents soient présentés aux membres, lors de l'Assemblée générale 2012, pour adoption.
- Les membres décident de tenir l'Assemblée générale du RECEF dans la première semaine de décembre, à Libreville, au Gabon. Cette assemblée sera jumelée à un séminaire portant sur l'utilisation de la biométrie en matière électorale.

CHAPITRE 3 : LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX PROCESSUS ÉLECTORAUX

3.1 L'analyse de la liste électorale au Bénin

Soucieux d'améliorer la qualité de la LEPI du Bénin, le président de la République, M. Boni Yayi, a sollicité l'envoi d'une mission d'évaluation de la LEPI auprès du secrétaire général de l'OIF, Son Excellence M. Abdou Diouf. Le secrétaire général de la l'OIF a répondu positivement à cette demande et a dépêché, au Bénin, une équipe d'experts du RECEF, conduite par le général Siaka Sangaré, président du RECEF.

En plus du président du RECEF, l'équipe d'experts était constituée des personnes suivantes :

- M^{me} Karine Sahli-Majira, démographe;
- M^{me} Dominique Martin, responsable de la liste électorale permanente au DGEO;
- M. Mohamed Lemine ould Sidi, chef de la Direction informatique du ministère de l'Intérieur, de Mauritanie.

L'équipe d'experts du RECEF a pu compter sur le financement et l'entière collaboration de l'OIF, quant à la coordination logistique des missions. Afin de mener à bien le mandat qui leur a été confié, les experts du RECEF ont réalisé trois missions au Bénin, aux dates suivantes :

- du 31 janvier au 9 février 2012 – mission d'analyse et d'évaluation;
- du 4 au 6 avril 2012 – mission de consolidation et de rédaction du rapport;
- du 15 au 18 avril 2012 – mission de restitution du rapport.

L'évaluation de la LEPI

Dans le souci de prendre en considération les observations et les préoccupations des parties prenantes, et de dresser un relevé exhaustif des points de vue sur la LEPI, les experts ont tenu à rencontrer l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de confection de la LEPI.

Ils ont analysé l'ensemble du processus de confection de la LEPI, afin de prendre pleinement connaissance des spécificités du système béninois et de rendre leurs recommandations aussi pertinentes et opérationnelles que possible. La LEPI, comme

l'indique son nom, se veut un outil à vocation permanente et c'est dans cette optique que les recommandations des experts ont été conçues.

Dans le cadre de cette évaluation, les critères de transparence, de couverture et d'actualité, qui permettent d'apprécier la qualité d'une liste électorale permanente, ont servi de base d'analyse.

Ainsi, les experts ont :

- identifié les forces et les faiblesses des trois principales phases du processus d'élaboration de la LEPI;
- proposé des mesures correctives immédiates, dans la perspective de la tenue des élections locales et municipales prévues en 2013, ainsi que des mesures à moyen terme;
- recommandé les actions à mettre en œuvre pour consolider et pérenniser les acquis du processus.

Les attentes de l'ensemble des acteurs rencontrés par les experts du RECEF ont convergé sur le fait qu'il importait que les résultats de l'évaluation participent à la consolidation de la paix et de la stabilité démocratique du Bénin. C'est dans cet esprit que les experts ont travaillé, établi leurs constats et formulé leurs recommandations.

Les experts du RECEF



De gauche à droite, M. Alassani Tigri de l'OIF et les experts du RECEF, M^{me} Karine Sahli-Majira, général Siaka Sangaré, président du RECEF, M^{me} Dominique Martin et M. Mohamed Lemine oud Sidi.

3.2 Les activités du Groupe de travail sur l'établissement des registres de l'état civil, la confection des listes électorales et la protection des données personnelles

Lors des *Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie* qui se sont tenues les 13 et 14 mars 2012, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail relativement à l'établissement des registres d'état civil dans la confection des listes électorales, tout en assurant la protection des données personnelles. Il est alors prévu que ce groupe réunisse des experts de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), de l'Association du Notariat francophone (ANF), de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et du RECEF.

Le 23 avril 2012, des conseillers de l'AFAPDP, de l'OIF, de l'APF et du RECEF se sont rencontrés. Ils ont établi le projet de feuille de route suivant :

- Dresser un État de la situation.
- Favoriser l'échange de connaissances entre les réseaux.
- Favoriser l'intégration des experts entre les réseaux.
- Tenir un séminaire avec la présence d'experts des différents réseaux.
- Rédiger un « Guide des bonnes pratiques » dans l'objectif de mettre en place des registres de l'état civil exhaustifs comme base à la confection des listes électorales fiables, tout en assurant la protection des données personnelles.

Cette feuille de route a été acceptée par le Bureau du RECEF, le 9 juillet 2012.

Afin de dresser un premier état de situation, le Secrétariat général du RECEF a conçu un questionnaire qui a été approuvé par le Bureau, le 8 octobre 2012, et qui a été envoyé aux membres du RECEF, le 9 octobre.

Ce questionnaire contient trois sections portant sur les registres d'état civil, la confection des listes électorales et la sécurisation biométrique.

En date du 15 novembre 2012, le Secrétariat général du RECEF avait obtenu de l'information de sept membres, soit la Belgique, le Burkina Faso, le Canada, la République démocratique du Congo, la Guinée, la Moldavie et le Québec. Afin de compléter l'état de situation, le Secrétariat général a utilisé les données recueillies lors des missions du RECEF au Bénin, car la Commission électorale nationale autonome n'est pas permanente dans ce pays.

Le 22 novembre 2012, devant l'impossibilité pour le président et le secrétaire général du réseau de participer à la 6^e Conférence annuelle de l'AFAPDP, la directrice de la gestion des territoires et de la liste électorale permanente du DGEQ, M^{me} Christine Fournier, a été mandatée pour présenter un état de situation partiel de la recherche du RECEF, relativement à cette problématique.

Le travail se poursuivra au cours de l'année 2013, relativement à cet important dossier.

CHAPITRE 4 : LES ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT ET LES PARTENARIATS

4.1 Les Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie

Les 13 et 14 mars 2012, se tenaient les *Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie*, à Paris. Le RECEF a participé à cet événement. Il était représenté par son président et son secrétaire général qui ont activement participé aux travaux.

Le président a participé à un atelier intitulé : *Approfondir les coopérations avec les réseaux dans l'accompagnement des processus électoraux*. Le secrétaire général a, pour sa part, effectué une présentation sur la contribution du RECEF au regard des défis posés par la gestion du processus électoral.

4.1.2 La Charte de partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels

Lors des *Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie*, les participants ont adopté la Charte de partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie. Voici un résumé du contenu de cette charte.

Le **préambule** rappelle les textes fondateurs de la Francophonie, comme la Charte de la Francophonie, la Déclaration de Bamako et d'autres déclarations et résolutions relatives à la démocratie et aux droits de la personne.

Les **objectifs** de la Charte de partenariat visent à :

- mieux affirmer la place des réseaux institutionnels au sein de la Francophonie institutionnelle;
- préciser les modalités de coopération entre l'OIF et les réseaux institutionnels;
- renforcer la cohérence dans les actions et la communication des informations entre l'OIF et les réseaux, et entre les réseaux eux-mêmes;
- élaborer des stratégies ciblées avec les réseaux institutionnels et à renforcer ainsi la visibilité de l'action francophone.

La Charte **définit** les réseaux qui sont reconnus par l'OIF, ce qui est le cas du RECEF.

La Charte expose les **modalités de coopération** avec les réseaux, qui sont résumées de la façon suivante :

- l'OIF s'engage à informer les réseaux de ses activités et de ses programmes;
- l'OIF transmet régulièrement les communiqués et les résolutions du Conseil permanent de la Francophonie aux administrateurs des réseaux;
- l'OIF apporte son soutien aux réseaux dans la mise en œuvre des activités concourant à la réalisation des engagements des États et des gouvernements francophones;
- l'OIF s'attache à développer des initiatives conjointes aux différents réseaux;
- les réseaux informent et associent l'OIF à leurs activités;
- les réseaux peuvent porter à la connaissance des instances francophones leurs travaux, leurs observations et leurs propositions sous toute forme appropriée;
- les réseaux sont invités à contribuer aux initiatives de l'OIF en faveur de la promotion de l'usage du français et de son observation au sein des enceintes internationales;
- l'OIF et les réseaux pourront associer, au besoin, les opérateurs de la Francophonie.

La Charte a officiellement été adoptée par les membres du Bureau, lors de la réunion du 9 juillet 2012.

4.2 La Conférence biennale du Commonwealth Electoral Network

Le président a représenté le RECEF lors de la Conférence biennale du Commonwealth Electoral Network (CEN), le 26 juin dernier, à Toronto, au Canada. À cette occasion, il était accompagné de M. Denis Fontaine qui représentait le secrétaire général du RECEF.



Au terme de cet événement, il a été convenu que le RECEF et le CEN puissent établir un partenariat concret. Un premier thème de collaboration a été identifié en relation avec le groupe de travail portant sur les registres de l'état civil, les listes électorales et la protection des données personnelles. Le CEN a également un groupe de travail sur ce thème. Les deux réseaux échangeront leurs réflexions dans un esprit de collaboration mutuelle.

De plus, d'autres représentants d'institutions internationales, comme l'Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) et le Réseau du savoir électoral ACE, étaient présents à cet événement et ont démontré de l'intérêt pour les activités du RECEF.

4.3 La Conférence annuelle de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles

L'AFAPDP a organisé sa 6^e Conférence annuelle et sa 6^e Assemblée générale, les 21, 22 et 23 novembre, à Monaco.

Le président du RECEF a reçu une invitation afin de participer à cet événement, dans le cadre des activités du Groupe de travail sur l'établissement des registres de l'état civil, la confection des listes électorales et la protection des données personnelles.



Devant l'impossibilité pour le président et le secrétaire général du RECEF de participer à la 6^e Conférence annuelle de l'AFAPDP, la directrice du Service de la gestion des territoires et de la liste électorale permanente du DGEQ, M^{me} Christine Fournier, a représenté le réseau lors de cet événement.

M^{me} Fournier a présenté l'état d'avancement des travaux du groupe de travail conjointement avec le président de l'AFAPDP et président de la Commission d'accès à l'information du Québec, M. Jean Chartier. Plus précisément, sa présentation portait sur les registres de l'état civil, les listes électorales et la biométrie en matière électorale.

4.4 Une publication dans la revue *Grotius International*

Le 18 juin 2012, le secrétaire général a reçu une demande d'appel à contribution de la revue Web *Grotius International* par l'entremise de M. Jean-Jacques Louarn, fondateur et directeur de la revue ainsi que rédacteur en chef au Service Afrique de Radio France Internationale (RFI). Cet appel à contribution a également été envoyé aux quinze réseaux institutionnels de la Francophonie.

La revue *Grotius International* est associée à un des quinze réseaux institutionnels francophones : l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires de la Francophonie (UCESIF). Elle est un carrefour mensuel d'analyse de géopolitique de l'humanitaire. Pour information, les membres peuvent consulter cette revue à l'adresse : www.grotius.fr.

Le thème du numéro est « Démocratie et droits de l'Homme : quels apports de la Francophonie? ». Lors de la réunion du 9 juillet, les membres du Bureau ont accepté que le RECEF s'associe à cette démarche. Un article a donc été préparé par le Secrétariat général sous le titre « Le RECEF, un nouveau partenaire pour la consolidation des processus électoraux en Francophonie ». L'article a été acheminé à la revue, le 25 octobre 2012, et il devrait être publié dans l'édition de décembre 2012 ou de janvier 2013.

4.5 Les autres partenariats potentiels

4.5.1 La Chaire de l'UNESCO des droits de la personne et de la démocratie

Le secrétaire général a rencontré le 12 décembre 2011, à Québec, le professeur Éric Dewedi de la Chaire de l'UNESCO des droits de la personne et de la démocratie au Bénin.

La Chaire de l'UNESCO des droits de la personne et de la démocratie offre un programme de Master professionnel en Management des élections. Un éventuel partenariat avec ce programme et le RECEF pourrait être envisagé. Le secrétaire général est toujours en attente de plus de détails de cette institution, relativement à un partenariat concret.

4.5.2 L'École de formation électorale en Afrique centrale

Le directeur général de l'EFEAC et ancien président de la Commission électorale indépendante (CEI) de la République démocratique du Congo, l'abbé Apollinaire Malumalu, a fait parvenir une demande d'adhésion au RECEF pour son école située à Kinshasa.

Les Règlements généraux du RECEF prévoient que, pour être membre, une institution doit « exercer des responsabilités en matière électorale ». Cette école n'a pas de responsabilités en matière d'organisation des élections, mais elle a des responsabilités en matière de formation électorale. Dans ce contexte, les membres du Bureau ont reconnu l'EFEAC à titre de partenaire du RECEF plutôt que comme un membre, comme il est prévu aux articles 7.7 et 45 des Règlements généraux.

Ainsi, à titre de « partenaire », cette école peut offrir des cours et tenir des séminaires en collaboration avec le RECEF. De plus, elle peut participer aux activités du RECEF et lui proposer des experts. Toutefois, elle n'a pas le droit de vote aux assemblées du RECEF.

4.5.3 Le Centre international de formation appliquée en démocratie, éthique et gouvernance

Le 30 juillet, M. Hyacinthe Mba Mbo, directeur du CIFADDEG, situé à Yaoundé au Cameroun, a fait parvenir une demande au secrétaire général du RECEF, afin de s'informer de la possibilité de nouer un partenariat avec le RECEF.

Lors de la réunion du Bureau du 9 octobre 2012, les membres du Bureau ont statué que la mission de cet organisme est compatible avec celle du RECEF, notamment en matière de formation en observation électorale. Dans ce contexte, le secrétaire général est présentement en communication avec le directeur du CIFADDEG et un projet de collaboration sera étudié par le Bureau, au cours de l'année 2013.

4.5.4 L'Encyclopédie du savoir électoral ACE

Dans le cadre de la Conférence du Commonwealth Electoral Network qui s'est tenue à Toronto, le 26 juin 2012, le RECEF a été approché par des représentants du Réseau du savoir électoral ACE, afin de nouer un partenariat avec cette encyclopédie électorale et virtuelle.

Des membres du Secrétariat général sont en communication avec la direction d'ACE, afin d'évaluer les avantages pour les membres du RECEF de participer aux activités de cette encyclopédie et d'établir les modalités de collaboration entre ACE et le RECEF. Une décision du Bureau sera prise, en 2013, relativement à ce projet.

Les membres peuvent consulter le site Internet d'ACE, à l'adresse suivante : <http://aceproject.org/>.

CHAPITRE 5 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

5.1 Les chefs d'État de la Francophonie saluent la création du RECEF

Lors du XIV^e Sommet de la Francophonie qui s'est tenu du 13 au 14 octobre 2012, à Kinshasa, en République démocratique du Congo, les chefs d'État et de gouvernement de l'OIF se sont réunis autour du thème « Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale ».

À l'issue de leurs travaux, les chefs d'État et de gouvernement francophones ont adopté la Déclaration de Kinshasa qui salue la création du RECEF. À l'article 27 de la Déclaration de Kinshasa, les chefs d'État et de gouvernement ont inscrit :



« Nous réaffirmons la nécessité d'organiser des élections libres, fiables et transparentes afin de garantir la légitimité démocratique des institutions et d'assurer un déroulement apaisé des consultations électorales. Nous attachons une importance particulière à l'appropriation durable par nos États et gouvernements membres des capacités électorales et saluons la création du Réseau des compétences électorales francophones. »

Cette reconnaissance de la création du RECEF et de son rôle central dans l'appropriation durable de capacités électorales de la part des plus hautes autorités de la Francophonie est un signal important pour les membres du réseau. Cet appui politique conforte le RECEF dans sa mission et ses actions, et annonce d'excellentes perspectives pour les activités du réseau dans les prochaines années.

5.2 Une feuille de route et un plan stratégique pour le développement du RECEF

Lors de la réunion du Bureau du 8 octobre 2012, les membres du Bureau ont discuté de la Feuille de route du RECEF 2013-2015 ainsi que le Plan stratégique 2013-2018, deux documents complémentaires qui planifient les actions du RECEF dans les prochaines années. Ces documents seront présentés et adoptés par les membres, lors de l'Assemblée générale des membres, le 5 décembre 2012, à Libreville.

La Feuille de route 2013-2015 propose trois axes d'intervention prioritaires pour les deux prochaines années :

- appuyer la constitution et la consolidation des listes électorales;
- appuyer la consolidation des structures électorales nationales;
- appuyer le règlement des différends électoraux.

Les autres axes d'intervention du RECEF sont la sécurité juridique en matière électorale et les capacités nationales de financement de la vie politique des élections. Ces axes d'interventions sont des thématiques auxquelles le RECEF accordera plus d'importance.

Le Plan stratégique 2013-2018 est un plan large qui a une vision à long terme, afin que le RECEF soit un réseau qui se développe avantageusement pour les membres. Il propose trois chantiers à développer pour les cinq prochaines années :

- développer et mettre à la disposition une expertise électorale de pointe;
- promouvoir le RECEF et assurer son rayonnement;
- consolider le RECEF et son fonctionnement.

Ces trois chantiers s'articulent dans des actions continues, à court, à moyen ou à long terme, en fonction d'une échelle de priorités. Ces chantiers de développement permettront au RECEF de réaliser sa feuille de route.

CONCLUSION

L'année 2011-2012 a été une année de démarrage pour le RECEF. Les assises légales et la structuration du Secrétariat général permettront de marquer une véritable progression pour l'année 2013.

Bien entendu, le financement du réseau demeure largement tributaire de la contribution de l'OIF. En 2013, l'objectif sera de compter davantage sur les contributions des membres et de chercher à diversifier les sources de revenus. Le RECEF pourrait ainsi réaliser davantage d'actions au service des membres.

Après deux ans d'existence, si la tendance se maintient, le RECEF pourra compter sur un nombre de membres deux fois supérieur aux onze membres fondateurs. L'action du réseau sera ainsi mieux répartie dans l'espace francophone et plus représentative de la riche diversité des expériences démocratiques.

Les projets de partenariats, entamés en 2011-2012, pourront être développés en 2013. Ils pourront également se traduire par des actions de consolidation des processus démocratiques.

De plus, la mise en service de la section sécurisée du site Web du réseau, qui comprend notamment un forum d'échanges entre les membres, permettra de renforcer les liens au sein de la confrérie des administrateurs électoraux francophones.

Bref, les défis en matière d'administration électorale demeurent nombreux. Aussi, avec un Réseau des compétences électorales francophones en plein essor, les ressources seront plus nombreuses pour faire grandir les démocraties francophones et assurer leur rayonnement dans un monde globalisé.